



**PRÉSENTATION
DES PRÉVISIONS
BUDGÉTAIRES
2026**



Table des matières

Réalisations 2025	1
Administration :	1
Sécurité publique :	2
Transport :	2
Hygiène du milieu :	2
Aménagement, Urbanisme et zonage :	2
Loisirs et culture :	3
Budget 2026.....	3
Taxe foncière générale versus autre taxes.....	3
Administration générale.....	4
Sécurité publique.....	5
Transport.....	6
Hygiène du milieu.....	7
Aménagement, urbanisme et développement.....	8
Loisirs et culture.....	8
Frais de financement et remboursement de la dette à long terme.....	9
Immobilisations.....	9
Programme triennal d'immobilisations.....	10
Revenus.....	11
Les revenus basés sur les taxes des citoyens.....	11
Les autres revenus.....	12
Mot de la fin.....	14

Réalisations 2025

L'année 2025 aura été celle de la persévérance. Une année où, pas à pas, nous avons continué d'avancer vers notre objectif fondamental : faire de Saint-Bernard un endroit où il fait bon vivre. Malgré les multiples exigences gouvernementales, les demandes de rapports et les ajustements réglementaires imposés par les ministères, votre équipe municipale — élus et employés réunis — a su, une fois de plus, se retrousser les manches et tenir le cap.

Nous avons maintenu nos investissements en voirie, conscients que des infrastructures solides sont le socle d'un milieu de vie durable, tout en poursuivant activement les travaux préparatoires en vue de 2026. Si nous n'avons malheureusement pas obtenu le financement nécessaire à la reconstruction du rang Fleury, ce revers n'a pas freiné notre détermination ni notre volonté d'agir avec rigueur et prévoyance.

Nous pouvons également être fiers d'un accomplissement porteur de sens : la création d'une aire de conservation traversée par un sentier, véritable havre de paix au cœur du village. Cet espace nous offre un lieu privilégié pour ralentir, respirer et se reconnecter avec la nature, ici même, à deux pas de chez nous.

Ainsi, malgré les contraintes et les défis, l'équipe municipale poursuit ses engagements avec constance : offrir des services de qualité, améliorer continuellement notre milieu de vie et assumer ses responsabilités avec diligence. Parce qu'au-delà des chiffres et des règlements, Saint-Bernard demeure avant tout une communauté vivante, tournée vers l'avenir.

Voici quelques exemples de nos réalisations 2025 :

Administration :

- Demande d'une subvention pour l'implantation d'un parcours nourricier (en attente) ;
- Demande de subvention pour des travaux routiers prévus en 2026 (refus) ;
- Demande de subvention pour l'installation d'une borne de réparation et recharge pour vélos électriques (acceptation) ;
- Demande de subvention pour un panneau d'affichage comme prévu dans la politique familiale (en attente) ;
- Mise en place et installation du projet Biblio-jeux (lancement prévu prochainement)
- Mise à jour de plusieurs règlements due à des modifications des lois provinciales ;
- Acquisition de l'église qui deviendra le centre communautaire de Saint-Bernard
- Signature de l'acte de servitude pour l'aire de conservation
- Construction du sentier pédestre (inauguration officielle à venir)
- Participation au Congrès de la FQM et à l'exposition Voir Vert ;
- Élection municipale
- Formation continue.

Sécurité publique :

- Signature d'une nouvelle entente pour la protection incendie ;
- Diverses rencontres en lien avec la sécurité incendie ;
- Formation continue.

Transport :

- Grâce à la subvention PAVL, la première phase de travaux sur le rang Fleury a été amorcée. Changement de 5 ponceaux ;
- Plus de 400 tonnes d'asphalte ont été étendues sur les routes ;
- Lignage des rues ;
- La réception du rapport sur la sécurité des piétons et cyclistes ainsi que des demandes du ministère du Transport et de la Mobilité durable a amené une modification du règlement sur la vitesse ;
- Remise à niveau des panneaux de signalisation sur l'ensemble du territoire

Hygiène du milieu :

- L'accumulation de petites actions a permis de diminuer quelque peu les frais liés à l'exploitation de l'usine de traitement des eaux usées (nous poursuivrons nos efforts en 2026) ;
- Rapport sur la Stratégie québécoise d'eau potable ;
- Écoute des conduites exigées par le Ministère
- En collaboration avec le CTEAU, la Municipalité travaille sur l'amélioration des procédés de traitement des eaux usées.
- Programme correcteur de l'attestation municipale sur le traitement des eaux usées (en cours)
- Première phase d'adhésion au programme PRIMEAU
- Début des inspections des fosses septiques
- Adoption de la politique sur la subvention de produits écologiques et durables.

Aménagement, urbanisme et zonage :

- Création d'une aire de conservation sur un lot municipal ;
- Aménagement du sentier (inauguration à venir) ;
- Augmentation des demandes et soutiens nécessitant une autorisation à la CPTAQ.

Loisirs et culture :

- Soutien aux organismes du territoire ;
- Acquisition de l'église ;
- Élaboration et animation des cuisines collectives ;
- Organisation de différentes activités ;
- Implantation du projet Biblio-jeux (lancement à venir);
- Formation continue.

Budget 2026

Depuis la pandémie et la crise économique qui s'en est suivie, la Municipalité évolue dans un contexte financier plus exigeant, marqué par une diminution des subventions et une hausse soutenue des coûts facturés par les fournisseurs de services. L'année 2026 s'inscrit dans cette continuité et impose, une fois de plus, des choix réfléchis et responsables.

À ces pressions externes s'ajoutent de nouvelles responsabilités, notamment l'acquisition de l'église, un bâtiment emblématique qui nécessite désormais un entretien courant, de même que la planification de certaines réparations afin d'en assurer la pérennité. Par ailleurs, la Municipalité doit assumer sa quote-part non subventionnée dans des projets structurants pour le milieu, dont la réfection des ponceaux du rang Fleury — représentant environ 30 % des coûts admissibles — ainsi que l'aménagement du sentier, pour lequel la contribution municipale s'élève à près de 20 % des coûts admissibles.

Dans ce contexte, le conseil municipal poursuit avec rigueur son devoir de diligence. Il s'efforce, dans la mesure du possible, de stabiliser les dépenses qui relèvent entièrement de son contrôle, tout en continuant d'investir là où cela est nécessaire pour la sécurité, la qualité de vie et l'avenir de la collectivité. Fidèle à cette approche, et pour une troisième année consécutive, une part du surplus budgétaire a été affectée au budget afin de réduire la charge fiscale imposée aux citoyens.

C'est donc avec prudence, transparence et un souci constant de l'équilibre que le budget 2026 a été élaboré : un budget ancré dans la réalité, mais résolument tourné vers l'avenir de Saint-Bernard.

Taxe foncière générale versus autres taxes

La taxe foncière générale constitue la principale source de financement des activités de la Municipalité. Elle couvre la majorité des dépenses et c'est également celle qui influence le plus le montant de votre compte de taxes municipales.

Pour mieux en comprendre la portée, il est utile de savoir que cette taxe regroupe les coûts liés à l'administration municipale, à la sécurité publique, au transport, à certaines dépenses en hygiène du milieu, à l'aménagement, à l'urbanisme et au développement, ainsi qu'aux loisirs, à la culture et aux investissements en immobilisations.

Parce qu'elle soutient l'ensemble des services municipaux, la taxe foncière générale s'applique à tous les citoyens. Les autres taxes, quant à elles, sont établies en fonction de l'utilisation des services ou du secteur desservi.

Dans la section suivante, nous décortiquerons les grands postes budgétaires et comment ceux-ci sont affectés aux différentes taxes. Les graphiques présentés ne montrent pas le coût total de chaque service, mais bien la part de votre taxe qui est consacrée à chacun d'eux, selon l'unité de taxation applicable (foncière générale, spéciale, compensation ou autres).

Autrement dit, on ne regarde pas ici la facture complète de la Municipalité, mais **où va chaque dollar que vous payez en taxe**.

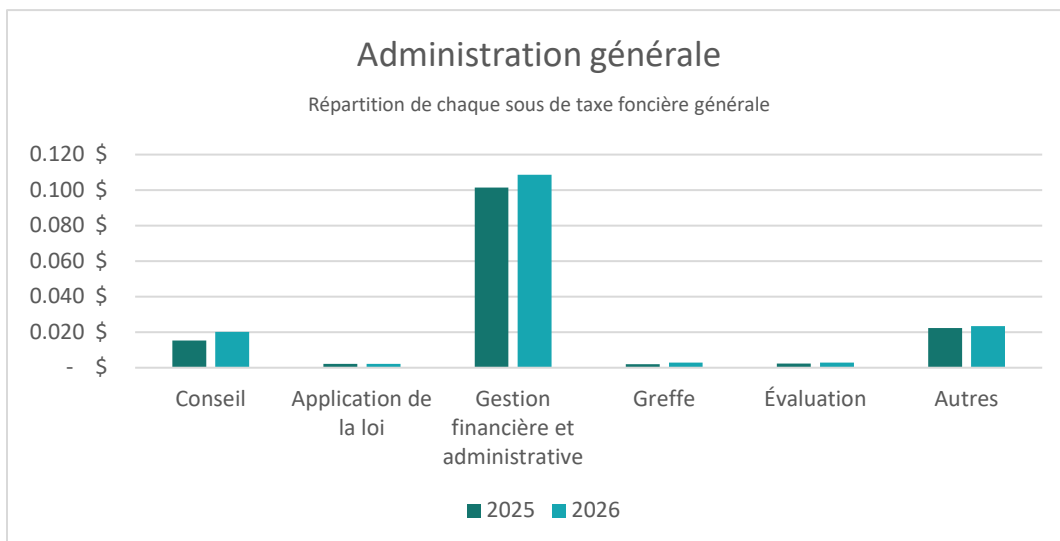
Ces graphiques permettent donc de visualiser, de façon simple et concrète, **comment chaque sou de votre taxe est utilisé**, selon les services qu'il permet de soutenir.

Les montants présentés ne tiennent pas compte des subventions à recevoir ni des autres revenus non liés à la taxation.

Si vous désirez plus d'informations sur le total de chacun des grands postes, vous pouvez vous référer au conseil extraordinaire de décembre concernant l'adoption du budget. Le procès-verbal est disponible sur le site de la Municipalité.

Administration générale

Les dépenses d'administration générale comprennent les salaires des membres du conseil, l'application de la loi, la greffe, les salaires administratifs et autres dépenses administratives nécessaires au bon fonctionnement de la Municipalité. Ces dépenses sont incluses dans la taxe foncière générale.



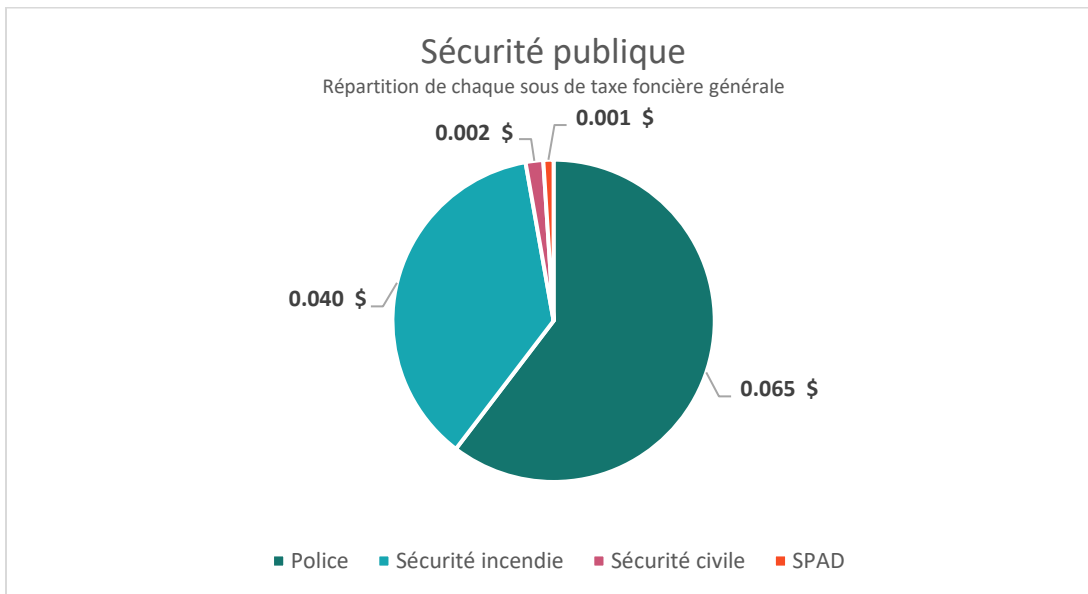
En 2025, le budget total alloué à ce poste était de 449 875.00\$. Pour l'année 2026, ce montant passe à 502 630.00\$ soit une augmentation de 8%.

Cette augmentation s'explique par la planification du grand inventaire d'évaluation, de la mise à niveau de la rémunération des conseillers, de l'augmentation salariale des employés et de l'augmentation de certains frais administratifs qui sont de l'ordre de 3 à 8 % selon le fournisseur.

Sécurité publique

La sécurité publique couvre les frais de la Sûreté du Québec, de la sécurité incendie, de la sécurité civile et de la SPAD (contrôle animalier). Alors que la sécurité civile est une dépense contrôlée par la Municipalité et que le contrôle animalier dépend de la population, les deux autres départements sont liés à des ententes appuyant leurs frais en partie sur la richesse foncière uniformisée (RFU). Ces dépenses sont incluses dans la taxe foncière générale.

- 10% d'augmentation des frais de la Sûreté du Québec
- L'augmentation des frais de la sécurité incendie provient principalement des exigences reliées à la prévention incendie



Transport

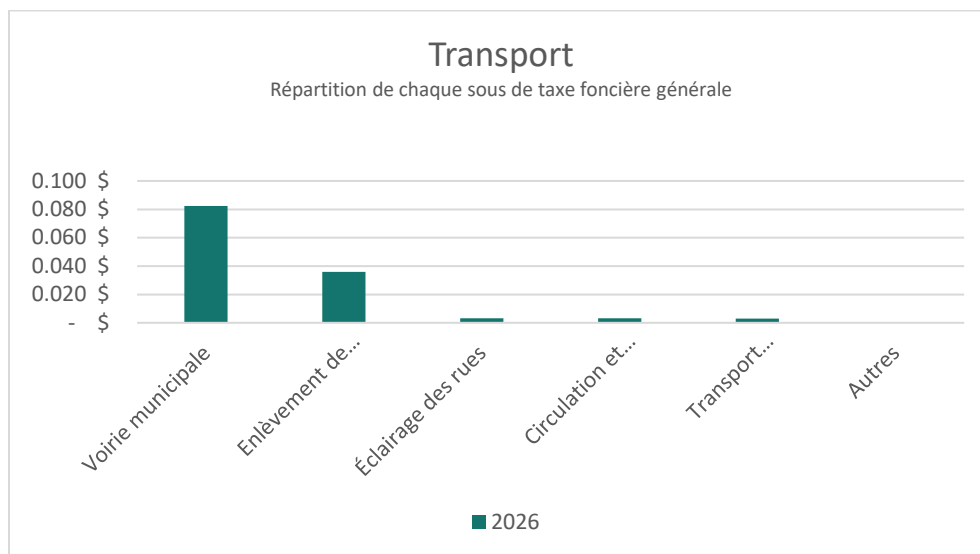
Le département du transport regroupe principalement les dépenses liées à la voirie municipale, au déneigement, à l'éclairage des rues, à la signalisation, au stationnement ainsi qu'au transport collectif et adapté. Ces services essentiels sont financés à même la taxe foncière générale.

Le budget 2025 prévoyait des dépenses de 365 680 \$, alors que celui de 2026 s'élève à 406 685 \$. Cette augmentation reflète la volonté de la Municipalité de poursuivre la mise à niveau de ses infrastructures routières, conformément au plan d'intervention déposé au Ministère.

Il importe toutefois de comprendre que les travaux routiers représentent des investissements majeurs et qu'ils sont largement tributaires des programmes de subventions gouvernementales, lesquels ont connu une diminution importante au cours des dernières années. Cette réalité ralentit inévitablement la cadence des projets de réfection d'envergure.

Malgré ce contexte, la Municipalité continue, année après année, de réaliser des travaux en régie interne ou des interventions de moindre ampleur afin d'améliorer progressivement la qualité de son réseau routier. Ces actions permettent non seulement d'assurer la sécurité des usagers, mais aussi de réduire graduellement le déficit d'investissements accumulé au cours des 40 dernières années, période marquée par un financement provincial insuffisant en matière d'infrastructures locales.

La démarche est donc constante et structurée : avancer avec prudence, saisir les occasions de financement lorsqu'elles se présentent et maintenir un entretien soutenu pour préserver les acquis.



- **Renouvellement de la location du garage :** Le renouvellement a eu lieu en octobre 2025, ce qui explique l'augmentation pour 2026, puisque l'augmentation couvre l'année entière.
- **Aucune subvention TECQ.** Le rapport d'audit s'étant terminé après la date de dépôt, ce qui nous oblige d'absorber l'entièreté des frais liés aux travaux de voirie. De plus, bien que nous puissions bénéficier de cette subvention jusqu'en 2028, le montant octroyé a diminué de près de 30%.

Hygiène du milieu

Le secteur de l'hygiène du milieu est financé au moyen de taxes spéciales, puisqu'il regroupe des services dont les coûts varient selon l'utilisation ou les infrastructures desservies.

Cela comprend notamment la consommation d'eau propre à chaque résidence, l'entretien du réseau d'aqueduc, le fonctionnement et l'entretien de la station de traitement des eaux usées, la collecte des matières résiduelles ainsi que le programme de vidange des fosses septiques.

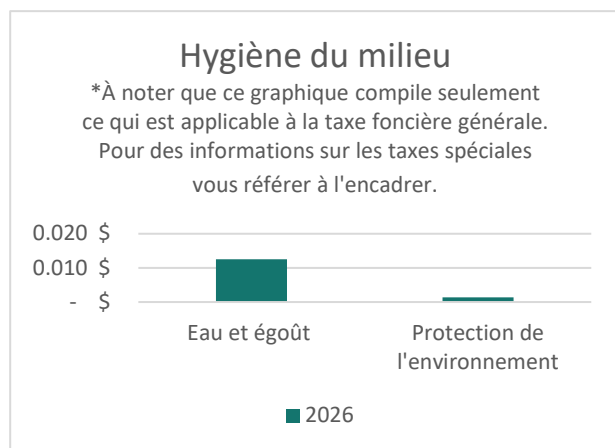
Contrairement à d'autres services municipaux financés par la taxe foncière générale, ces dépenses sont donc attribuées de façon plus ciblée. L'approvisionnement en eau, par exemple, est facturé selon la consommation réelle de chaque propriété. À des fins budgétaires, une estimation est utilisée pour établir le budget, mais c'est toujours la consommation réelle qui est ultimement facturée.

Seules les dépenses liées à la protection de l'environnement ainsi qu'une portion de la planification budgétaire associée à l'eau sont réparties sur la taxe générale.

Malgré une légère hausse des taxes spéciales applicables à ces services, on observe parallèlement une diminution des montants attribués aux postes financés par la taxation générale.

Il est également important de rappeler que la Municipalité est membre de deux régies intermunicipales : la Régie d'aqueduc Richelieu-Centre (RARC), responsable de l'approvisionnement en eau, et la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM), qui assure la gestion des matières résiduelles.

Chacune de ces régies possède sa propre structure administrative et est dirigée par un conseil d'administration composé de maires et de conseillers issus des municipalités participantes. Bien que la Municipalité y exerce une influence par sa représentation, elle partage les décisions avec l'ensemble des partenaires. Une quote-part est donc exigée annuellement pour financer ces services communs.



Hygiène du milieu
Applicable aux différentes taxes spéciales

- Traitement des eaux usées : 103 145.00\$
- Matières résiduelles : 78 120.00\$
- Vidanges des fosses : 18 625.00\$

- **Malgré une diminution des frais de collectes des matières résiduelles dus au nouveau programme de Recyclage Québec, le renouvellement du contrat de la gestion des matières résiduelles à augmenter.**
 - **Augmentation des frais liés à l'exploitation et l'entretien du réseau d'eau potable.**
- **Augmentation des frais de la quote-part de la RARC liés au financement de la dette et aux ajustements sur la consommation d'eau de 2023-2024.**
 - **Augmentation des frais de vidange de boues de l'usine.**
- **Poursuite de l'amélioration du système de traitement des eaux usées afin de freiner l'impact de l'augmentation des vidanges de boues.**

Aménagement, urbanisme et développement

Au cours des dernières années, le gouvernement du Québec a apporté plusieurs modifications législatives en matière d'urbanisme, d'aménagement du territoire et d'environnement. Ces changements entraînent des répercussions directes sur les municipalités, qui doivent adapter leur réglementation et assumer une charge administrative accrue.

L'année 2025 s'est inscrite dans cette continuité. La Municipalité a poursuivi le travail de révision et d'harmonisation de sa réglementation afin de se conformer aux nouvelles exigences gouvernementales. Ce travail rigoureux se prolongera encore, puisque l'encadrement municipal évolue constamment et requiert des ajustements soutenus.

Concernant les inspections, le report de l'application du règlement provincial sur la sécurité des piscines entraîne pour la Municipalité la nécessité de reprendre certaines vérifications afin de s'assurer de la conformité des installations sur son territoire. Nous attendons les nouvelles directives provinciales à ce sujet.

En ce qui a trait aux installations septiques, bien qu'un programme d'inspection ait été planifié afin de respecter les obligations prévues à la Loi sur la qualité de l'environnement, des événements imprévus ont occasionné des délais dans sa mise en œuvre. Les inspections se poursuivront donc au courant de l'année 2026.

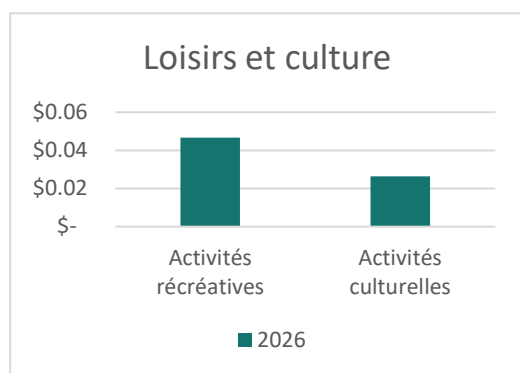
L'augmentation des frais associés à ce poste budgétaire s'explique principalement par la contribution municipale requise pour l'aménagement du sentier. Bien que la Municipalité ait obtenu deux généreuses subventions pour la réalisation de ce projet structurant, elle doit néanmoins assumer les dépenses non admissibles ainsi que la portion des coûts non couverte par les programmes d'aide financière.

La part de ces dépenses financées par la taxe foncière générale représente 0,02 \$ par tranche de 1 \$ de taxation générale. Autrement dit, sur chaque dollar perçu en taxe foncière générale, deux cents sont consacrés à l'aménagement, à l'environnement et aux obligations réglementaires liées à ce département.

Dans un contexte où les demandes de permis sont plus nombreuses et les exigences réglementaires plus complexes, ces éléments contribuent à l'évolution du budget lié à l'aménagement et à l'environnement.

Loisirs et culture

Le département des loisirs et de la culture est divisé en deux grandes catégories : les activités récréatives et les activités culturelles.



Les activités récréatives regroupent les dépenses liées à l'entretien et à l'amélioration des infrastructures sportives et des parcs, les subventions octroyées aux organismes communautaires de notre territoire, le salaire de la coordonnatrice en développement de la vie culturelle et communautaire, de la tenue de certaines activités financées par la Municipalité et de la quote-part pour bénéficier des infrastructures d'accès-loisir de la Ville de Saint-Hyacinthe.

Le poste budgétaire lié aux activités culturelles connaît une augmentation significative en 2026. Celle-ci s'explique principalement par l'acquisition de l'Église, désormais intégrée aux actifs municipaux et appelée à devenir un véritable pôle communautaire.

En plus des frais courants associés aux services publics — chauffage, électricité, assurances — la Municipalité doit prévoir les dépenses d'entretien régulier ainsi que certains travaux de mise à niveau du bâtiment afin d'en assurer la sécurité, la fonctionnalité et la pérennité. Cet investissement s'inscrit dans une volonté claire : préserver un lieu emblématique tout en lui donnant une nouvelle vocation au service de la collectivité.

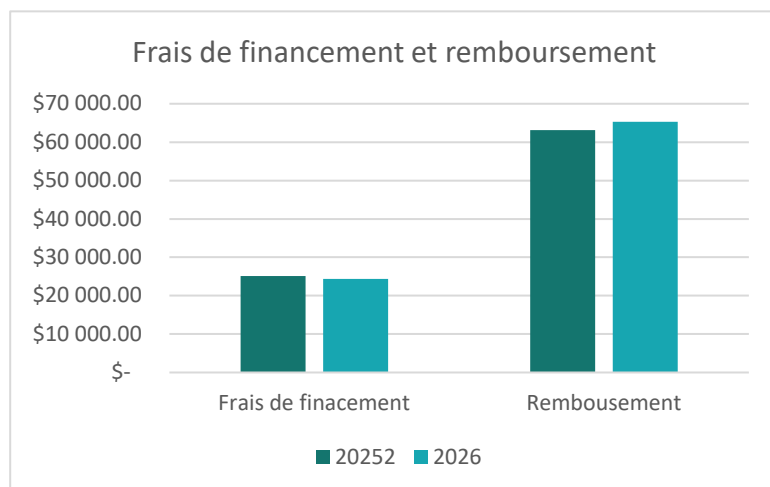
Les activités culturelles regroupent ainsi les dépenses liées à la bibliothèque municipale ainsi qu'au centre communautaire aménagé dans l'Église. À cet égard, la bibliothèque a récemment fait peau neuve afin d'offrir un environnement plus accueillant et adapté aux

besoins des citoyens. Le lancement officiel du programme Biblio-jeux est d'ailleurs prévu durant la semaine du 16 février 2026, une initiative qui viendra enrichir l'offre culturelle et éducative locale.

Ces investissements traduisent un choix assumé : celui de faire de la culture et des espaces de rassemblement des leviers de vitalité pour la communauté.

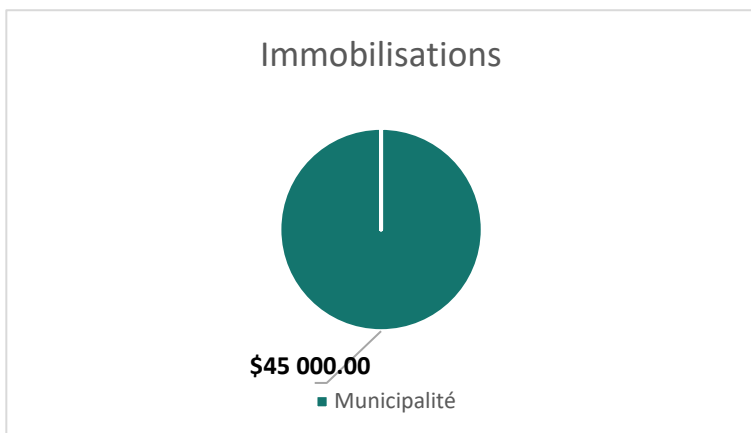
- Un montant de 15 620 \$ est donné en subvention aux organismes communautaires desservant notre territoire.
- Acquisition de l'église municipale qui amène des frais supplémentaires.
- Ajout d'une employée contractuelle pour l'entretien ménager de l'église et aide pour les locations de salle.
- Mise à niveau des infrastructures de loisirs (terrain de balle).

Frais de financement et remboursement de la dette à long terme



Les frais de financement et remboursement de la dette à long terme sont calculés selon les emprunts 1 et 2 que la Municipalité a contractés pour financer la construction de son réseau d'égout. Les coûts liés à ces remboursements sont financés par l'imposition de taxes spéciales décrétées par des règlements d'emprunt. Le détail de ce financement vous est présenté dans la section « Revenus » de ce document à la page 10.

Immobilisations



En 2025, la Municipalité a procédé à des travaux de réfection et de remplacement de ponceaux sur le rang Fleury. Initialement évalués à plus de 628 500 \$, les coûts du projet ont pu être revus à la baisse, permettant de réaliser les travaux à un montant considérablement inférieur aux estimations de départ.

La Municipalité a bénéficié d'une aide financière couvrant 70 % des frais admissibles. La portion résiduelle à assumer localement représente environ 45 000 \$, somme qui demeure à la charge de la Municipalité.

Une demande de subvention a également été déposée afin de procéder à la réfection et à la reconstruction complète du rang Fleury en 2026. Toutefois, en raison d'un manque de fonds disponibles dans le programme concerné, le Ministère n'a pas retenu le projet.

Ainsi, pour l'année 2026, les dépenses en immobilisations liées à ce secteur se limitent au remboursement de la contribution municipale associée aux travaux de réfection et de remplacement des ponceaux réalisés en 2025.

Programme triennal d'immobilisations

Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) constitue la planification des projets d'infrastructures et des investissements prévus par la Municipalité sur un horizon de trois ans. Il s'agit d'un outil de prévision qui permet d'identifier les projets envisagés, d'en estimer les coûts et de planifier leur réalisation dans le temps.

Cette planification est révisée annuellement afin de tenir compte de l'évolution des priorités, des besoins du milieu et des occasions de financement qui peuvent se présenter.

En somme, le PTI représente la feuille de route des projets que la Municipalité souhaite concrétiser au cours des trois prochaines années.

Voici le PTI adopté par le conseil en décembre 2025, incluant la mise à jour relative à la réfection complète du rang Fleury :

Fonction	2026	2027	2028
Ponceaux (5) et couche unique sur Fleury (PAVL environ 93 000\$ et contribution Mun 45 000\$) Travaux effectués en 2025	45 000.00 \$		
Construction du sentier (Subventions : PAFIRSPA 100 000 \$, FTA 60 000 \$ et contribution municipale pour frais non admissibles 35 000\$) Travaux effectués en 2025	35 000.00 \$		
Plan et devis ponceaux 4e rang et ponceaux Sarasteau	16 000.00 \$		
Ponceaux (4) 4e rang et Sarasteau (TECQ)		361 400.00 \$	
Plan et devis 2e couche resurfaçage Claing	4 000.00 \$		
2e couche de resurfaçage Claing (TECQ)		100 000.00 \$	
Réfection complète du rang Fleury direction Saint-Jude et resurfaçage direction Saint-Ours (annulé)	2 550 000.00 \$		
Plan et devis ponceaux 5e rang		5 000.00 \$	
Ponceaux (5) 5e rang (TECQ)			307 800.00 \$
Plan et devis ponceaux 4e rang			5 000.00 \$
Resurfaçage sur divers Rang	65 000.00 \$	65 000.00 \$	65 000.00 \$
Scellement de fissure	2 000.00 \$	2 000.00 \$	2 000.00 \$
Panneaux de signalisation	2 500.00 \$	2 500.00 \$	2 500.00 \$
Travaux d'entretien et de mise à niveau du centre communautaire	40 000.00 \$	40 000.00 \$	40 000.00 \$
Total	2 759 500.00 \$	575 900.00 \$	422 300.00 \$

Plusieurs de ces travaux seront couverts en partie par des subventions gouvernementales diverses comme le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et le Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ). L'autre partie sera couverte soit par la taxation ou des emprunts à long terme tout dépendamment de l'ampleur des travaux. À noter que nous devons jongler avec des baisses significatives des revenus provenant des subventions gouvernementales.

La section suivante traitera plus en profondeur des sources de revenus de la Municipalité.

Revenus

Les revenus de la Municipalité proviennent principalement de deux grandes sources. Afin de faciliter la compréhension du présent document, nous les regroupons en deux catégories :

- Les revenus provenant des taxes payées par les citoyens
- Les autres revenus (subventions, transferts gouvernementaux, redevances et autres sources)

Pour l'année 2026, les autres revenus totalisent seulement 10 % des revenus totaux de la Municipalité.

Il est important de souligner que les montants issus des subventions et des transferts gouvernementaux ont diminué par rapport aux années précédentes. Cette baisse a pour effet d'exercer une pression supplémentaire sur la taxe foncière générale, qui doit combler l'écart afin d'assurer le maintien des services et des engagements municipaux.

Dans ce contexte, l'équilibre budgétaire repose davantage sur la contribution locale, malgré les efforts soutenus du conseil pour optimiser les dépenses et maximiser les sources de financement externes.

Les revenus basés sur les taxes des citoyens

La taxation municipale est révisée chaque année par les membres du conseil dans le cadre de l'adoption du budget. Les taux applicables peuvent être consultés dans le Règlement fixant les taux de taxes et les tarifs ainsi que les modalités de perception pour l'exercice financier.

Parmi les différentes composantes de la taxation, la taxe foncière générale constitue l'élément principal. Elle est établie en fonction de la valeur inscrite au rôle d'évaluation foncière et s'applique pour chaque tranche de 100 \$ d'évaluation.

À titre d'exemple, pour l'année 2026 :

Valeur de la propriété : **400 000 \$** Taux de la taxe foncière générale : **0,46\$**

Calcul : $(400\ 000 \$ / 100 \$) \times 0,46 \$ = 1\ 840,00 \$$

La taxe foncière générale 2026 sera donc de **1 840,00 \$**

Les différents types de revenus :

- Taxe foncière générale
- Taxe de service
- Taxe foncière spéciale
- Compensation
- Amendes et pénalités
- Services rendus
- Intérêts
- Transferts
- Subventions

Ensuite viennent **les taxes de services**, qui regroupent notamment la taxe sur les matières résiduelles, le programme de vidange des fosses septiques et la consommation d'eau. Ces taxes reposent sur le principe de l'utilisateur-payeur : chaque usager contribue selon son utilisation ou sa consommation du service.

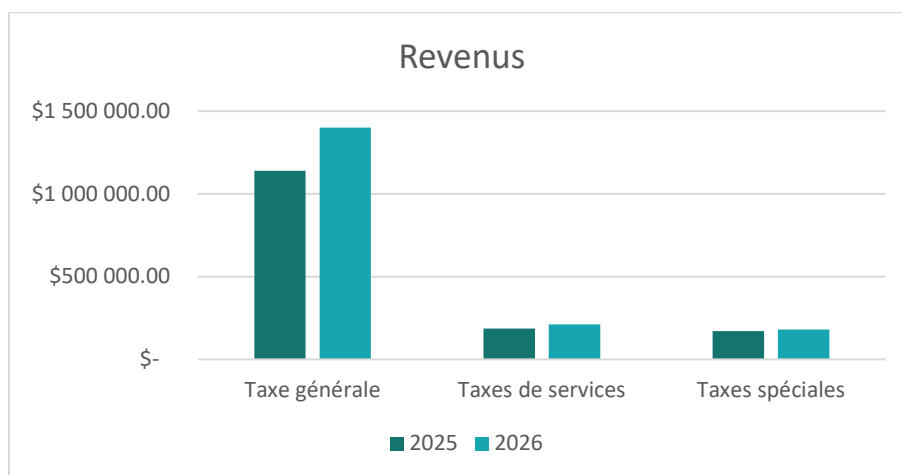
Il convient toutefois de préciser que certaines taxes, comme celles sur les matières résiduelles ou pour le programme de vidange des fosses septiques, **ne sont pas facultatives**. Elles ne varient pas selon le nombre d'utilisations, mais sont établies en fonction de la disponibilité du service pour chaque propriété. Le montant à payer est donc fixe pour l'année.

À l'inverse, la taxe liée à la consommation d'eau varie selon le volume consommé. Le calcul se fait en fonction des mètres cubes relevés par votre compteur d'eau, dont la lecture est effectuée annuellement au début du mois de novembre.

Quant **aux taxes spéciales**, elles sont applicables selon le secteur desservi et le type de service fourni. On y retrouve notamment :

- la taxe foncière spéciale pour le réseau d'égout (dette à l'ensemble),
- la taxe foncière spéciale pour le secteur d'assainissement,
- la compensation pour le secteur desservi par le réseau d'égout,
- les frais d'exploitation du réseau d'égout pour les propriétés desservies,
- la taxe foncière spéciale pour le réseau d'égout de la rue de l'École.

Ces taxes sont donc directement liées aux infrastructures et aux services spécifiques offerts à chaque secteur, ce qui permet une répartition juste et adaptée des coûts.



Voici un tableau comparatif des taux de taxation et de compensation de 2025 et 2026 :

Type de taxe	2025	2026
Taxe foncière générale (par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)	0,37 \$	0,46 \$
Matières résiduelles (par unité d'habitation)	235,00 \$	249,00 \$
Vidange de fosses septiques (par résidence)	125,00 \$	125,00 \$
Consommation de l'eau : - 0 à 400 m ³ (par mètre cube)	0,73 \$	0,78 \$
- 401 m ³ et plus (par mètre cube)	0,78 \$	0,83 \$
Taxe foncière spéciale réseau d'égout – dette à l'ensemble (par 100 \$ d'évaluation)	0,0072 \$	0,00725 \$
Taxe foncière spéciale assainissement – secteur urbain (par 100 \$ d'évaluation du terrain)	0,37 \$	0,37 \$
Compensation pour l'égout sanitaire - secteur urbain (par unité desservie)	365,00 \$	367,14 \$
Frais d'exploitation du réseau d'égout – secteur urbain (par entrée de service)	776,00 \$	775,00 \$
Taxe foncière spéciale réseau d'égout rue de l'École (par mètre au frontage)	15,69 \$	15,38 \$

Comme pour les années passées, les taxes et compensations doivent être payées en un versement unique si le montant total du compte est de moins de 300 \$. Lorsque le montant total des taxes et compensations d'un compte est égal ou supérieur à 300 \$, le propriétaire a le droit de payer en six versements. Tout solde impayé porte intérêt au taux annuel de 12 %.

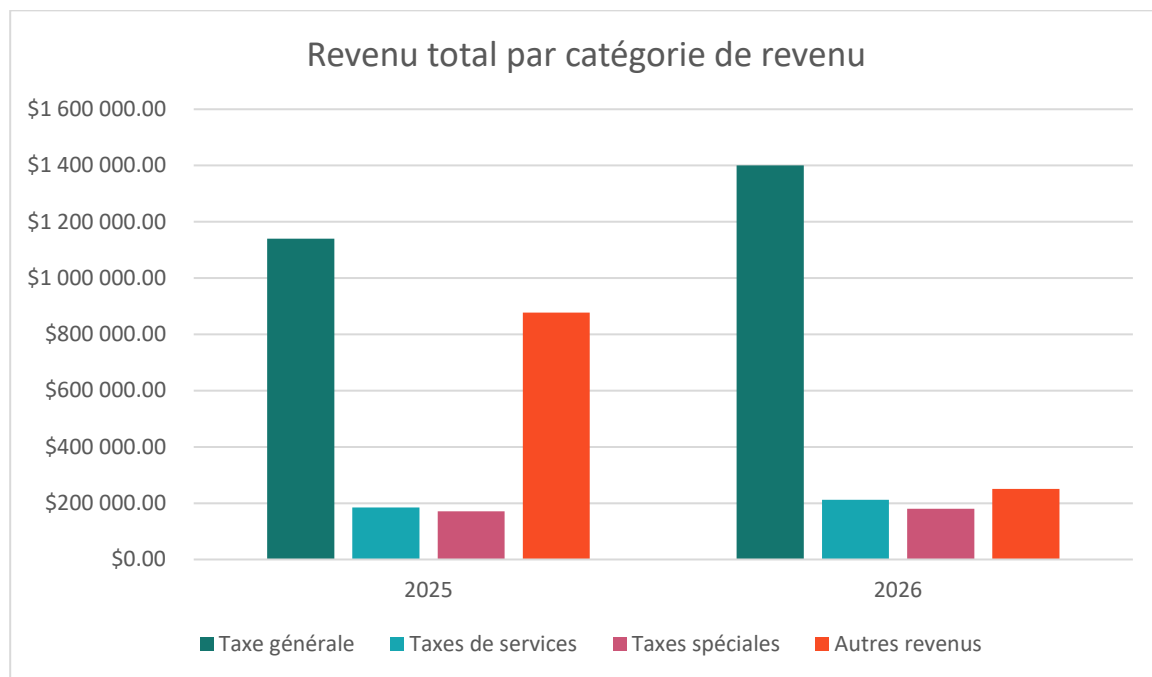
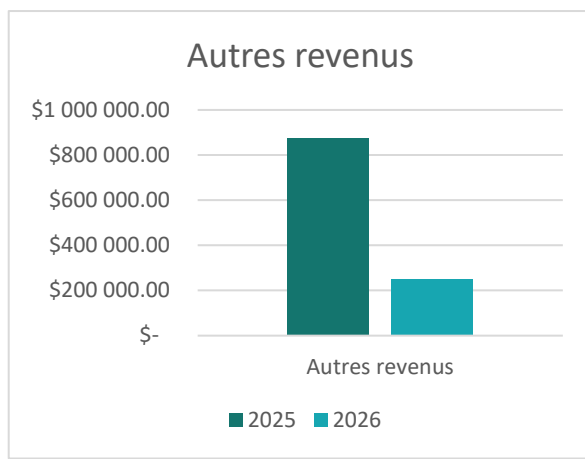
Les autres revenus

La majeure partie des revenus de la Municipalité provient de fonds publics, qu'ils soient provinciaux ou fédéraux. L'obtention de ces subventions nécessite généralement le dépôt d'une demande d'aide financière. Une fois analysée par le ministère concerné, la Municipalité reçoit une réponse indiquant si la demande est acceptée ou refusée. Chaque programme possède ses propres critères, tant pour le dépôt de la demande que pour la détermination des frais admissibles. La finalisation de ces projets implique également une reddition de comptes, qui doit être transmise dans les délais exigés.

Il est important de comprendre que la Municipalité dépend de ces subventions pour financer certains projets. Tous les projets ne sont pas admissibles, car l'éligibilité dépend des programmes en vigueur, des priorités gouvernementales et des fonds disponibles.

La portion restante des revenus municipaux provient des redevances, des services rendus, des transferts de droits, des intérêts sur placements, ainsi que des amendes et pénalités.

Une partie des fonds accumulés et non affectés peut également être reportée d'une année à l'autre afin de réduire la charge fiscale des citoyens. Ces sommes proviennent de surplus budgétaires des années précédentes et doivent être utilisées avec prudence. Pour l'année 2026, compte tenu de l'augmentation de certains coûts, la Municipalité a décidé d'affecter une portion de ces fonds afin de limiter l'impact sur la taxe foncière.





Mot de la fin

Nous espérons que ce document vous permettra de mieux comprendre le budget municipal et vous éclairera sur son fonctionnement.

Si vous souhaitez plus de détails, nous vous invitons à consulter notre site web à l'adresse suivante : saintbernarddemichaudville.qc.ca. Vous y trouverez une multitude d'informations, dont le procès-verbal de la séance extraordinaire portant sur l'adoption du budget ainsi que le règlement de taxation complet.

Veillez également prendre note que le bureau municipal ouvre dès 9 h 00 du lundi au jeudi et ferme à 17 h 00, les lundis et mardis ainsi qu'à 18 h 00 les mercredis et jeudis. De plus, il y aura quelqu'un pour vous recevoir sur l'heure du dîner. En espérant que cette flexibilité d'horaire pourra mieux répondre à vos besoins.

De toute votre équipe municipale :

Employés

- Lorry Herbeuval, directrice générale et greffière-trésorière
- Geneviève Bureau, greffière-trésorière adjointe
- Julie Graveline, technicienne-comptable
- Linda Lamothe, coordonnatrice à la vie culturelle et communautaire
- Francis Girouard, inspecteur municipal

Élus

- Guy Robert, maire
- Hugo Laporte, conseiller
- Vanessa Lemoine, conseillère
- Jean-Paul Chandonnet, conseiller
- Isabelle Hébert, conseillère
- Christine Langelier, conseillère
- Léonard Gaudette, conseiller

**Ensemble, continuons à
faire grandir notre
communauté !**